

Trop de gens traversent la vie en attendant que les choses arrivent au lieu de faire en sorte qu'elles se produisent.

Sasha Azeredo

Commune de BOULZICOURT



Info n° 36

Printemps 2017

B I C

BULLETIN d'Information Communale

Le mot du Maire



Voici l'arrivée du printemps avec l'espérance des beaux jours. Durant ce premier trimestre nous avons élaboré les budgets communaux avec une attention particulière pour continuer à réduire nos frais de fonctionnement. 2017, une année décisive inquiétante pour l'avenir de notre république et de nos territoires, je vous invite à venir nombreux exprimer vos choix lors des élections présidentielles et législatives.

Le 31 décembre 2017, le Syndicat de la Vence, seul syndicat de rivières des Ardennes, cessera ses activités. Dans le cadre de la loi GEMAPI (gestion de l'eau et des milieux aquatiques et préventions des inondations) la Communauté de Communes reprendra la compétence obligatoire. En ma qualité de président, la crainte que j'exprime est de perdre la force de notre structure de gestion de cette rivière par la proximité, la réactivité, la confiance des propriétaires. Il ne faudrait pas revenir comme autrefois, par l'absence d'entretien. Nous aurions de nouveau des inondations catastrophiques et le délabrement de notre cours d'eau.

Le syndicat aura 26 ans d'existence et peut devenir rapidement un EPAGE, (établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) ce qui n'est pas le cas pour d'autres structures qui veulent prendre le contrôle en lien avec la communauté de communes des Crêtes sans trop entendre notre syndicat. Le proche avenir nous dira comment notre jolie rivière sera mise en gestion.

Avec la belle saison, les travaux de jardinage vont reprendre. Je porte votre attention sur les nuisances sonores et je vous demande de bien respecter l'arrêté préfectoral sur les horaires d'utilisation des outils thermiques. Pour les nouveaux arrivants dans notre commune, je vous invite à vous faire connaître auprès des services de la mairie pour des raisons de recensement et de sécurité.

Concernant notre cimetière, nous demandons aux propriétaires de concessions qui ne sont plus entretenues depuis longtemps, de se rapprocher auprès des services administratifs de la mairie pour une éventuelle restitution. Les emplacements de notre cimetière commencent à manquer, la restitution volontaire des concessions nous épargnerait d'engager des procédures lourdes et onéreuses pour la collectivité.

En vous souhaitant à tous, chers concitoyens, mes sentiments les meilleurs.

Pascal MAUROY



Pour joindre la mairie

54, rue de la République - 08410 Boulzicourt
Tél. 03 24 32 72 72 - Fax. 03 24 32 76 93

Courriel : mairie.boulzicourt@gmail.com
Site internet : www.boulzicourt.fr

Horaires du secrétariat de mairie :

du lundi au vendredi
de 10h30 à 11h45 et de 14h à 18h

La permanence des élus : sur rendez-vous
de 18h à 19h en période scolaire.



Naissances

Eloah WUILLEME MONFROY (fille de Geoffrey
Wuillème et de Sandy Monfroy)
02 janvier 2017

Tyana GUIMARAES PINTO (fille de Guimaraes Pinto et
de Pauline Stevenin)
18 janvier 2017

Clara LASSECHERE (fille de Jean-Luc Lassechère et de
Lucie Ponsart)
09 février 2017

Thomas HELLBERG (fils de Nicolas Hellberg et de Sarah
Menser)
20 février 2017

Décès

Christiane PATE, divorcée de Roger GEORGES
27 décembre 2016 à l'âge de 88 ans

Condensé des délibérations prises, lors du Conseil Municipal du 15 février 2017

- Décision de vendre la grange Lambette à l'offre la plus élevée (30 000 €)

Informations

Rappel de l'arrêté Municipal du 16/05/2008 concernant les bruits de voisinage

Dans l'intérêt de tous, nous vous rappelons que :
Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage
utilisant des appareils à moteur bruyants, ne sont auto-
risés qu'aux horaires suivants:

- du lundi au vendredi: de 9h à 11h30 et de 14h à 19h
- les samedis: de 9h à 11h30 et de 14h à 18h
- les dimanches et jours fériés: de 9h30 à 11h30.

Le responsable territorial du déploiement du réseau
mobile d'Orange nous communique que le projet
d'installation du relai téléphonique à Boulzicourt est
abandonné pour le moment.



Le 15 février 2017, la Commission Environnement et Forêt s'est réunie pour le tirage au sort des 29 parts d'affouages.

Evènements

Crèches



L'église de Boulzicourt avait participé à l'exposition des crèches des chemins des Crêtes, organisée par la Communauté de Communes.

Maisons Fleuries et Illuminations

Pour les maisons fleuries :

- 1 - Serge Ponsart
- 2 - Daniel Valentin
- 3 - Véronique Ruch
- 4 - Gilles Boudesocque
- 5 - Serge Carré

Pour les illuminations :

- 1 - Guy Ogé
- 2 - José Rodrigues
- 3 - Jean-Claude Josien
- 4 - Sylvain Damont
- 5 - Francis Menser



Une bouteille de champagne et un bon d'achat ont été offerts aux heureux gagnants

Fêtes et Cérémonies

Voeux du Conseil Municipal



A cette cérémonie des voeux du Conseil Municipal, Bernard Blaimont, président de la Communauté de Communes des Crêtes et Franciane Baelden, représentant le Conseil Départemental, ont pris la parole pour nous présenter leurs voeux et nous encourager dans nos efforts sans pouvoir nous apporter une aide financière.



Lors de cette cérémonie, Tony et Nathalie Martin ont tenu à remercier vivement toutes les personnes qui se sont mobilisées pour les aider, à la suite de l'incendie qui a ravagé leur maison d'habitation.



Un large public était venu assister au bilan de l'année précédente et aux projets essentiels 2017 présentés par le maire.



Le personnel communal entouré des élus



Les enfants du personnel ont apprécié aussi la venue du vieil homme.

Patrimoine



Comme l'a exprimé le maire, lors des voeux du Conseil Municipal de janvier 2017, les travaux de restauration de l'église seront une priorité pour cette année. Depuis 2 mois, en conformité avec les procédures, nous avons fait appel à plusieurs maîtres d'oeuvres. Il nous faut obtenir plusieurs propositions de devis pour porter notre choix.

Propreté du village



Les bouteilles en verre doivent être jetées dans les containers prévus à cet effet et non pas être déposées sur le sol dans leur emballage d'origine en carton.

Les vêtements ne doivent pas rester à l'humidité et être stockés en dehors des bennes.

Travaux



La viabilisation de la 1 ère tranche de la zone d'activité est terminée depuis novembre 2016, 5 parcelles sont vendues et les 3 autres sont en attente. Des demandes de permis de construire sont en cours.



Nous demandons vivement de limiter les troubles visuels pour le bien de tous.



Depuis de nombreuses années cette friche industrielle perturbe l'environnement et devient dangereuse pour la population. Une procédure de mise en péril imminent est en cours.



Des incivilités sur nos bacs à fleurs sont devenues fréquentes.

L'animation associative

Twirling Club



Le club Twirling Bâtons de Boulzicourt a organisé un stage de 3 jours en février (mouvements de bâtons, gymnastique et danse) Une vingtaine de participantes étaient présentes.

Club Jujitsu



En début d'année, la reprise d'activité a été particulièrement intense à tous les niveaux.

Fléchettes "Les Vodsky"



Durant 2 jours, le tournois de fléchettes a eu lieu avec la participations de plusieurs joueurs internationaux, notamment d'outre atlantique.

UNC

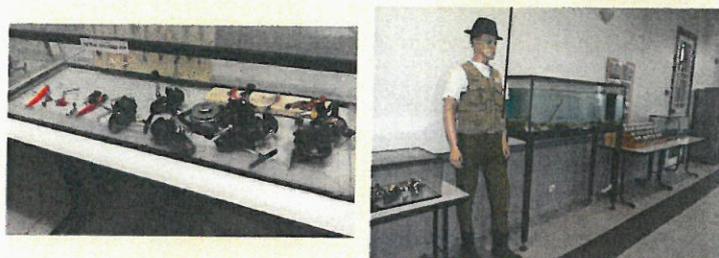


Le bureau de l'assemblée générale : Jean-Pierre Valet, Claude Renard, Alain Scandella, président de la section, Pascal Mauroy, Patrick Gérard, secrétaire départemental de l'UNC et Nicolas Gérard, président du souvenir Français du canton de Nouvion.

La Truite de la Vence



les 46 membres lors de l'assemblée générale, avec ses 3 nouveaux membres : Jean-Luc Lassechère, ancien militaire - Lionel Anciaux, et Philippe Ponsart, soldats de France.



L'association «La Truite de la Vence» a fêté ses 90 ans d'existence en proposant une exposition à la mairie qui retrace son histoire .



Le congrès de l'Union nationale des combattants s'est déroulé le 11 mars 2017 à Neufmanil. Parmi la centaine de porte drapeaux, Roger Mousty et Martial Hureau représentaient la section de Boulzicourt. Ils ont été félicités par toutes les autorités civiles et militaires présentes au congrès, dont le préfet des Ardennes.



Le président de la section des anciens combattants Alain Scandella tenait le stand de l'action sociale dont les bénéfices sont reversés aux anciens combattants et veuves du département.



Au cours de l'exposition, les classes d'enfants du pôle scolaire se sont succédées pour assister à une projection et suivre un cours d'initiation à la vie aquatique en eau douce par leurs enseignants.



Ce 11 mars : ouverture de la pêche à la truite, malgré le beau temps et le rempoissement de 150 kg, 2 semaines auparavant, les prises étaient peu nombreuses.



Agenda

Fête du Village



Samedi 13 mai

- 14h ouverture de la fête (manèges et attractions)
- 22h à 2h : bal et concert avec «Anthracite»

Dimanche 14 mai

- 15h15 : danses avec le Twirling Club de Boulzicourt
- 16h à 17h : You'y chante (des chansons de Kendji - Girac et Gipsyking)
- 17h30 à 22h : bal apéritif avec «Anthracite»

Durant ces 2 jours, la buvette sera tenue par le bar «l'Orangerie»

le mardi : 1/2 tarif sur les manèges enfants

Lundi 5 juin (Pentecôte)

Concours de pêche à la truite

Inscription sur place à 13h30



Dimanche 30 avril 2017 à 10h45

Journée des déportés

Rassemblement devant la salle Polyvalente



Cérémonie du 8 mai 1945 à 10h45

Rassemblement devant la Mairie



Le traditionnel voyage des Séniors de l'association "Familles Rurales de Boulzicourt est en préparation.

Pour tous renseignements adressez-vous à Roger Houadec
- Tél. 03-24-32-74-44



Dimanche 28 mai de 7h30 à 18h

Près du stade : Concours "Agility" des départements : Ardennes, Marne, Hte Marne, Aube et Belgique. près de 75 chiens sélectionnés



Dimanche 4 juin : Brocante

organisée par les associations des chasseurs de Boulzicourt et l'ASB inscriptions début mai



Courses cycliste ECVB

Dimanche 11 juin

Départ à 12h : Prix de Boulzicourt (minimes, cadets, juniors et Pass' cyclistes D1, D2, et D3, D4)

Samedi 17 juin

Départ à 19h : Randonnée VTT, suivie d'un barbecue, départ à 19h des cycles Bonotti.



Pour des raisons exceptionnelles (élections)

cette année, la célébration de l'anniversaire du 18 juin n'aura pas lieu



Dimanche 25 juin de 9h jusqu'à 19h

Tournois de Foot des séniors au stade du village



Que faire lorsque vos arbres tombent sur la voie publique ou chez votre voisin ?

➤ Vos arbres sont tombés sur des voies publiques à la suite d'un cas de force majeure

La force majeure est invoqué dans les conditions suivantes :

Evènement extérieur, imprévisible, invisible, irrésistible (à caractère soudain, rare ou anormal), irréversible (inévitable).

- ✎ Rappelons que les voies publiques se divisent entre les routes nationales et départementales qui sont gérées par les subdivisions de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) et les voies communales et les chemins ruraux, gérés par la commune.
- ✎ Nous envisagerons le problème pour les secondes avec comme interlocuteur principal le maire. Pour les premières, l'interlocuteur sera le chef de la subdivision locale de la DDE.

↳ Les compétences du maire

Il appartient au maire (R715000), en vertu de ses pouvoirs de police, d'assurer la sécurité publique. Deux situations peuvent être distinguées :

- en cas d'urgence, le maire doit intervenir d'office pour dégager les voies encombrées, menaçant la sécurité de la circulation.
- en cas d'absence de péril éminent, le maire peut engager une démarche amiable auprès des propriétaires pour qu'ils procèdent à l'enlèvement des arbres leur appartenant. Passé un délai fixé par arrêté, le maire peut décider de faire procéder à l'enlèvement des arbres pour mettre fin au danger. En aucun cas, le maire ne dispose du pouvoir de contraindre les propriétaires à enlever eux mêmes leurs arbres.

↳ Stockage et propriété des bois

- Les bois tronçonnés par les services municipaux parce qu'ils menaçaient la sécurité de la circulation restent propriété des propriétaires privés. Afin d'éviter les contentieux et de favoriser des règlements amiables, il est recommandé de demander aux propriétaires de récupérer leurs arbres avant toute appropriation par la commune.
- Les bois enlevés par les services communaux peuvent être stockés sur les propriétés riveraines sans causer de dommages supplémentaires sur le domaine communal.

↳ prise en charge des travaux et vente des bois

- Il s'agit de travaux publics à la charge de la commune quelle que soit la nature juridique de leur lieu d'exécution. En aucun cas ces travaux ne peuvent être mis à la charge des propriétaires. (rappel, en cas de force majeure).
- Les bois abattus par la commune pour cause de danger immédiat n'étant pas propriété de la collectivité ne peuvent être vendus par la commune. Le maire doit inviter les propriétaires à récupérer les bois lorsqu'ils sont stockés sur le domaine communal.

- ✎ Lorsque le cas de force majeure ne peut plus être invoqué, c'est le propriétaire des bois qui couvre les frais de remise en état en faisant jouer son assurance Responsabilité Civile, prise pour les par-